

Avis et contributions du Conseil de Développement

Du Haut Val de Sèvre

au PLUI 2018

Le Conseil de Développement s'est penché sur quelques thèmes pour alimenter la réflexion sur le PLUI, en particulier pour alimenter la réflexion sur les règlements et les préconisations. Certaines remarques sont transversales et ont donc parfois été reprises dans plusieurs chapitres.

Avant d'aborder les thématiques choisies, quelques réflexions générales, qui peuvent s'appliquer à notre territoire du Haut Val de Sèvre et alimenter la discussion.

Depuis les années 70, certains géographes ont commencé à repenser les relations nature/société. L'Homme imprime, volontairement ou non, des modifications à son milieu, aux écosystèmes. Les relations entre la nature et la société doit « aider l'homme à vivre et à mieux vivre ». Cette démarche anthropocentrée doit amener à un aménagement rationnel. Depuis longtemps déjà, les géographes comme Jean Tricard et Yvette Veyret étudient les conséquences des actions de l'homme sur la nature. Il y a 30 ans et plus que J. Tricard par exemple, relève les contradictions qui ont conduit en Bretagne, les hommes à arracher les haies, araser les talus et les murets dès l'après seconde guerre mondiale (la guerre 14/18 accélère la mécanisation, puis celle de 39/45 accélère la motorisation). Dès la fin des années 70 on commence à replanter, à grand frais, pour éviter l'érosion des sols par le ruissellement et le vent, et retenir l'eau pour éviter les sécheresses, surprenantes pour un climat océanique ; elles sont une nouveauté dans ces régions. Aujourd'hui le constat est toujours le même chez nous, la nature est bafouée. Et le réchauffement climatique accélère ces phénomènes. Il est temps pour nous de prendre conscience que nous sommes sûrement à tournant dans nos modes de vie, il est temps de ne plus faire l'autruche, de ne plus faire semblant. Depuis des millénaires les hommes ont façonné les paysages ; ils se sont adaptés à leur territoire. La nature des sols et le climat ont conditionné les modes de vie. Aujourd'hui certains veulent s'affranchir de la nature, mais c'est bien elle qui s'impose quotidiennement à nous et l'évolution climatique doit nous obliger à une réflexion urgente pour nous adapter au monde de demain. Les réflexions collectives sur le territoire doivent le prendre en compte dès maintenant, à chaque nouveau projet.

« *Planète vivante* », Jean Tricard, 1972

« *Écogéographie et milieux naturels* », Jean Tricard, 1978

<http://www.anales.org/re/2007/re48/veyret.pdf> (Yvette Veyret)

Sommaire

- La Sèvre niortaise, p. 3
- L'adaptation au réchauffement climatique, p. 6
- La haie et le muret, p. 13
- La mobilité, p. 19
- Le tourisme, p. 34

**Contribution du Conseil de Développement
au P.L.U.I.
de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre**

« LA SEVRE NIORTAISE »

Introduction :

La Sèvre niortaise et son bassin versant irriguent pratiquement tout le territoire intercommunal avec le Chambon, le Pamproux, le Magnerolles, la Ligueure et le Puits d'Enfer en particulier. La Sèvre est l'élément primordial de notre espace, l'axe principal depuis des siècles. Elle a donné par son cours supérieur son nom à notre Communauté de communes.

De Sainte Éanne à François elle façonne par ses paysages notre quotidien. Pendant des siècles en effet elle a été l'axe économique. L'emprise humaine s'est ajoutée aux paysages et s'est manifestée par des aménagements successifs, parfois ponctuels, globaux pour d'autres. L'homme a toujours recherché le contact de l'eau, pour se nourrir, mais pour se déplacer et transporter. C'est aussi une source potentielle d'énergie. On trouve donc de nombreux ouvrages en lien avec les moulins, moulins à farine, à huile de noix, moulins pour papeterie et tannerie, chamoiserie, minoterie. Elle a fixé les hommes le long de son parcours par exemple à Saint Maixent, Sainte Néomaye, La Crèche (La Villedieu), Ruffigny et François.

Élément structurant de la Communauté de communes, le bassin de la Sèvre Niortaise est concerné par plusieurs préconisations mentionnées dans le chapitre 4 du "projet d'aménagement et de développement durables" du P.L.U.I., précisées plus particulièrement au sein des paragraphes 4.1 ("*Identifier le patrimoine bâti vernaculaire*"), 4.2 ("*préserver et valoriser les milieux naturels*"), 4.3 ("*lutter contre les pollutions pour assurer la qualité de l'eau*") et "*lutter contre les inondations*") et 4.4 traitant de "*la prise en compte et la prévention des risques*"...

Le P.L.U.I. doit de plus respecter les contraintes relevant de la compétence « GEMAPI » (Gestion des milieux aquatiques et de la protection des inondations) transférée à la Communauté de Communes.

Identifier le patrimoine bâti vernaculaire

Doivent être pris en compte dans l'inventaire :

- les moulins et leurs "accessoires" (chaussée, canal d'amenée de l'eau, vannes de décharge, vannes ouvrières, canal de fuite de l'eau), ce dans l'esprit de l'article L211-1 du code de l'environnement préconisant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau afin que soit assurée "*la préservation du patrimoine hydraulique, en particulier des moulins hydrauliques et de leurs dépendances*", en l'occurrence leurs ouvrages hydrauliques, par application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme.

- les sites d'implantation des moulins, où sont souvent présents des bâtiments remarquables ayant eu une fonction complémentaire à l'activité du moulin,
- les ouvrages divers construits dans la vallée de la Sèvre Niortaise en rapport direct avec le cours d'eau : ponts anciens, passerelles d'accès, lavoirs, etc...,
- les villages qui doivent leur existence initiale à des activités en lien avec le cours d'eau et sa vallée.

Préserver et valoriser le milieu naturel

Ce qui suppose :

- de prendre en considération la démarche « Sèvre et Patrimoine » intégrée dans l'action « Environnement » du Projet de Territoire de la Communauté de communes pour "*la valorisation patrimoniale et la protection de l'environnement fragile des vallées de la Sèvre Niortaise et de ses affluents*"...,
- de s'assurer de la mise en conformité des systèmes d'assainissements collectifs et individuels selon la législation en vigueur,
- de donner priorité au respect de l'environnement en mettant en œuvre les moyens de lutter contre les pollutions domestique, industrielle et agricole, tel que préconisées dans la « Charte Paysagère et Architecturale » en cohérence avec le « Schéma de Cohérence Territoriale du Haut Val de Sèvre ».
- de mettre en œuvre les moyens d'assurer l'éducation et l'information au respect de l'environnement.

Lutter contre les pollutions pour assurer la qualité de l'eau

Il importe impérativement :

- d'adapter les dispositifs de "traitement des eaux potables" pour neutraliser non seulement la pollution connue des pesticides et autres produits phytosanitaires mais surtout la "micro-pollution" insidieuse apportée en particulier par les éléments chimiques des rejets humains tels les œstrogènes, les antibiotiques, les perturbateurs endocriniens...,
- de développer une politique de reconquête des milieux naturels par la préservation et la réimplantation judicieuse de haies, l'entretien des murailles, de la ripisylve, la modification des sols imperméables afin d'éviter les conséquences des ruissellements, l'adaptation des bassins d'orage de l'autoroute A10 pour retenir les particules fines (dont l'amiante)...
- d'inciter chaque habitant à se comporter en citoyen responsable.

Lutter contre les inondations

Il convient :

- d'imposer l'adaptation des cultures à la nature du sol pour préserver sa perméabilité (sans artifice),
- de respecter le lit majeur des cours d'eau en tant que zone d'expansion des crues,
- d'adapter la gestion des cours d'eau aux conditions climatiques, ce qu'assure actuellement sur le territoire de la Communauté de communes l'Association Syndicale Libre des riverains de la Sèvre Niortaise (A.S.L.) dans le cadre d'une « gestion collective » coordonnée des ouvrages hydrauliques des moulins de son périmètre syndical, tel que recommandée par le S.A.G.E. Sèvre Niortaise-Marais Poitevin, tout autant pour le maintien de l'eau en périodes de sécheresse que la maîtrise des inondations en périodes de crues,
- de s'assurer de la parfaite formation pratique, dans le contexte local, du personnel des Services auxquels est déléguée la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Prise en compte et prévention des risques

Ceci impose :

- de bien identifier les causes du risque naturel d'inondation,
- de supprimer les éventuels obstacles artificiels à l'expansion des crues dans le lit majeur,
- d'admettre que les riverains des cours d'eau soient exposés aux inondations mais ne pas, à priori, les pénaliser outre mesure et appliquer le Règlement du "Plan de Prévention des Risques inondation" aux habitats anciens exposés au risque en prenant en considération les corrections des aberrations notoires et prouvées du "Plan de Prévention des Risques inondation" qui permettraient aux Assurances de les exclure des contrats ou qui seraient susceptibles de les dévaloriser significativement en cas de vente, mais plutôt de prévoir des consignes et des dispositifs adaptés d'avertissement permis par les technologies actuelles...

Sources :

- Projet d'aménagement et de développement durable qu PLUI
- ScoT du Pays Haut de Sèvre
- « La Sèvre et ses marais » portrait de fleuve de J.P. Andrault , 2015.

**Avis du Conseil de développement du Haut Val de Sèvre
portant sur la**

**Prise en compte du réchauffement climatique sur le territoire intercommunal
du Haut Val de Sèvre
dans le cadre de la réalisation du PLUI**

1) Constat.

Si le syndrome de l'autruche frappe de nombreux acteurs économiques et politiques, il faut bien constater que le réchauffement climatique s'accélère. Les années 2015, 2016 et 2017 ont été les plus chaudes depuis les relevés météorologiques. Nous en subissons déjà les effets au niveau mondial mais aussi au niveau local, au niveau de la Communauté de communes. Les périodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus fortes. Il y aura d'autres manifestations de ces changements, des hivers plus doux, peut-être moins de pluies en été, des tempêtes plus grosses... S'il est urgent de lutter contre le réchauffement climatique manifestement anthropique, il est tout aussi urgent de s'adapter à cette situation qui va être de plus en plus prégnante. L'adaptation s'impose dès aujourd'hui et le nouveau PLUI doit être pensé et rédigé dans ce sens.

Il reste bien sûr vital de limiter le réchauffement global à 2°C en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; faute de réductions massives d'émissions, l'adaptation deviendra inextricable à moyen terme.

2) Ne pas faire l'autruche (ouvrage de George Marshall : *le syndrome de l'autruche*).

Nous pensons qu'il est nécessaire d'intégrer les hypothèses les plus extrêmes des scénarios pour ne pas nous trouver confrontés, très rapidement, à des situations inextricables aussi bien techniques que financières. Il convient de s'approprier l'idée d'un futur, à l'échelle de nos enfants et petits enfants, sensiblement, voire très sensiblement différent de ce que nous vivons aujourd'hui. Il faut intégrer ces paramètres dès 2018. Devant l'urgence il ne faut pas attendre le « trop tard ». Il ne s'agit pas ici de faire du catastrophisme, mais bien de s'adapter aux changements, de faire en sorte que notre Communauté de communes s'adapte aux changements et permette aux habitants du territoire d'être en capacité de vivre dans un monde climatiquement différent : sécheresses importantes ? Canicules de plus en plus difficiles à supporter, en premier par les personnes âgées ? Précipitations extrêmes et brutales. Il ne faut pas oublier de penser aussi aux perspectives plus positives que peut engendrer un réchauffement pour de nouvelles activités.

3) Dans quels domaines agir dès maintenant concrètement et les modes d'adaptation.

Une partie des mesures peuvent dites « sans regrets » car elles sont rentables et utiles en soi quelle que soit l'amplitude du réchauffement et elles seraient utiles même sans changement climatique, par exemple en utilisant de nouveaux matériaux hautement performant dans la construction et en mettant en place des stratégies urbanistiques tout de suite rentables comme l'isolation thermique passive, le solaire, la climatisation passive...le chauffage des bâtiments publics et collectifs par la géothermie ou des chaudières bois. Concrètement l'isolation des bâtiments peut à la fois réduire la consommation d'énergie et protéger contre les températures extrêmes.

Les modes d'adaptation : ils concernent toute la société, des hommes à l'environnement, aux biens et services, aux activités. Il s'agit d'adapter notre environnement (activités, constructions...) pour qu'il résiste mieux aux aléas climatiques attendus, mais aussi potentiellement plus graves, pour une adaptation préventive, à la fois individuelle et collective, ce qui suppose une évolution sociétale indispensable.

Des stratégies ont, déjà, été étudiées voire testées, d'autres sont à l'étude, mais dans tous les cas, il est nécessaire de réfléchir à des avancées dans ce domaine et de les mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Parmi les stratégies possibles on peut noter une adaptation au fur et à mesure que des phénomènes climatiques nouveaux apparaissent. C'est une stratégie après coup, mais pas préventive et s'il y a une accélération brutale des phénomènes, ce qui est envisageable, il y aura vite, pour les habitants des difficultés en tout genre.

On peut, au contraire faire une adaptation plus importante dans le cadre de l'aménagement du territoire et dans sa gestion.

Il y aura nécessairement des stratégies variées qui devront prendre en compte les éléments de résilience écologique, économique, mais aussi sociale et sanitaire. Dans ce cadre, il faut mettre en place des outils de gestion, ou de restauration des ressources, en eau particulièrement, de gestion du foncier probablement pour limiter drastiquement l'artificialisation des sols et replanter des arbres...Il va falloir prévoir des ouvrages de protection contre les inondations, qui sont, comme nous le montrent régulièrement les informations, de plus en plus graves, pour les lieux potentiellement susceptibles d'être touchés par des coulées de boue ou une submersion.

Pour l'agriculture, il faut déjà penser à des productions nouvelles pour notre territoire, cultures et élevages, les unes et les autres plus tolérantes à la sécheresse par exemple. Dans ce domaine, des mesures peu coûteuses peuvent être mises en œuvre : conservation des ressources en eau, modification de la rotation des cultures et des dates de semis, utilisation d'espèces plus résistantes à la sécheresse, à la pollution...

Plus que jamais les corridors écologiques, trame verte et bleue, auront leur utilité pour permettre aux espèces animales de migrer vers des régions où elles pourront survivre, mais aussi ces corridors permettent les petites migrations locales, annuelles, de nombreuses espèces. Pour cela les habitats naturels doivent être conservés et protégés. Les zones naturelles sont à maintenir en état et même à développer, comme les Zones Natura 2000, les SNIEFF et autres espaces classés. Ces zones naturelles devraient être interconnectées pour utiliser au mieux la résilience écologique des écosystèmes.

Il est nécessaire, quitte à le revoir et l'améliorer, d'utiliser le plan climat. Il s'agit en effet de se préparer au mieux, ou moins subir une augmentation et une aggravation de la fréquence des aléas climatiques.

On peut lister, sans être exhaustif, un certain nombre de ces aléas auxquels il faudra faire face efficacement.

On note les aléas climatiques, très variables, comme peut l'être le temps : sécheresses de plus en plus marquées et récurrentes, canicules à répétition, augmentation des températures moyennes nocturnes, tempêtes, fortes pluies sur de courtes périodes, avec comme conséquences possibles des coulées de boue ou glissements de terrain, même si nous ne sommes pas en zone montagneuse.

Ce qui est déjà notoire c'est la raréfaction de l'eau potable en période estivale, période estivale parfois élargie.

Le stress hydrique fragilise les arbres et favorise les attaques parasitaires, de plus en plus nombreuses.

Il y a une régression des sols cultivables avec l'artificialisation galopante que les élus doivent impérativement prendre en compte, pour mettre fin ou du moins limiter l'extension des zones commerciales qui deviennent vite des friches et des lotissements qui s'étendent toujours plus. Non seulement on assiste à la diminution des sols cultivables, mais on assiste aussi à la dégradation des sols restants, avec comme corollaire une sorte de désertification : la chute de la productivité en est le résultat tangible, sauf à mettre toujours plus d'intrants. Cela s'accompagne de la prolifération d'espèces invasives, mais aussi de nouvelles maladies des plantes.

Des espèces animales, végétales et microbiennes remontent vers le nord avec l'augmentation des températures, et il faut se préparer à l'arrivée de ces nouvelles données qui vont modifier nos écosystèmes.

4) Adaptation des écosystèmes

La résilience écologique est un facteur important de l'adaptation de l'économie, agricole en particulier. Pour l'instant nous ne connaissons pas de manière précise la capacité actuelle des écosystèmes à supporter le réchauffement rapide, et à supporter aussi les activités humaines, comme la pollution et la fragmentation des territoires.

Il faut anticiper sur le futur, que nous apercevons par le « petit bout de la lorgnette ». Si l'on veut bien se pencher sur cette question, on observe dès maintenant de nombreuses modifications dans les comportements de la faune par exemple : des oiseaux et des insectes ont déjà modifié certains de leur comportements, pour se nourrir ou pour migrer. Le changement climatique peut affecter les organismes par le stress, et ou par des modifications dans les relations avec les autres espèces, relations par exemple entre prédateurs et proies.

5) Avis du Conseil de développement

Il est toujours difficile d'anticiper les nouvelles situations, ici climatiques, « on ne sait pas si ça va continuer... ». Mais il serait « criminel » de ne pas le faire dès aujourd'hui, car réchauffement il y a , chaque jour, chaque année qui passe nous en apporte la (les) preuve(s), et ce réchauffement est de plus en plus rapide. Les dernières années, 2015, 2016 et 2017 ont été les plus chaudes jamais enregistrées, n'en déplaise aux climato-sceptiques, et 2018 semble bien aller dans le même sens.

Le réchauffement impose de modifier toute une série de standards actuels, normes et zones de constructions, espèces et pratiques agricoles, actions diverses sur l'eau.

Pour adapter la Communauté de communes au réchauffement il faut prendre en compte de nombreux éléments et certains peuvent déjà être intégrés dans les règlements du PLUI.

Le premier point nous semble concerner les habitants et le maintien, voire l'amélioration, de la qualité de vie sur le territoire.

Cela passe par :

- une éducation aux nouvelles données pour que chacun puisse mieux appréhender les changements en cours.
- Faire une éducation à une alimentation beaucoup plus locale part des circuits courts, et du bio qui permettront aussi une meilleure protection de l'environnement.
- Avec l'alimentation, la santé est un élément essentiel à étudier pour les enfants, mais bien sûr pour les personnes âgées, en période de canicule par exemple : faire des constructions adaptées aux fortes chaleurs.
- Concrètement les logements de demain devront prendre en compte cette donnée nouvelle, mais il faudra aussi restaurer les anciens logements, et aider pour cela les personnes en difficulté afin de permettre à tous de vivre correctement même par des températures extrêmes. C'est là que doivent être proposés, climatisation passive, végétalisation des toitures, refroidissement mécanique et passif... Face, aux impacts climatiques les catégories sociales favorisées auront plus d'outils pour se protéger, alors qu'une véritable politique d'adaptation doit s'intéresser aux catégories les plus démunies, qui sont aussi les plus exposées.
- Un meilleur contrôle et un meilleur accès aux ressources locales quelles qu'elles soient, devrait être mis en place pour permettre à tous les citoyens du Haut Val de Sèvre d'y accéder sans discrimination financière.
- Il faudrait, dès maintenant, que les agriculteurs commencent à changer leurs pratiques culturelles et d'élevage, et par exemple faire attention à la surchauffe pour les animaux.

- Un zonage précis des risques (inondations) et de la vulnérabilité doit être réalisé en prenant en compte la possibilité de phénomènes extrêmes.
- L'eau potable est un bien essentiel, alors contrôler la ressource est indispensable et il est nécessaire de reconquérir tous les terrains traversés par les cours d'eau qui nous servent pour l'approvisionnement, cette situation est d'autant plus évidente au moment où la Communauté de communes s'apprête à gérer la distribution sur son territoire. Il faut aussi mettre en place des technologies qui permettent d'économiser cette ressource de plus en plus fragilisée. Il est nécessaire de promouvoir la réduction de la consommation d'eau, et de s'intéresser de près à l'épuration, souvent consommatrice d'énergie.

Après les aspects concernant directement les habitants, il faut s'intéresser de près à notre environnement et aux écosystèmes.

- Il serait utile de promouvoir une agriculture de conservation en protégeant les sols et en mettant en place une irrigation efficace et économe lorsqu'elle est vraiment indispensable, sinon il est nécessaire de faire des productions adaptées au climat, peu consommatrices d'eau.
- La restauration écologique et la protection des milieux naturels est indispensable ; elle doit s'accompagner de boisement et de reboisement avec des essences là aussi adaptées.
- Les nouvelles constructions doivent intégrer des infrastructures écologiques par des ombrages, des toits végétalisés...
- Non seulement les corridors écologiques, trames vertes et bleues doivent être conservées, mais développées.
- Il serait souhaitable que les ressources naturelles soient gérées communautairement et que l'on mette en pratique une économie circulaire en réutilisant ou en recyclant les matériaux, ce qui permet de lutter contre l'aggravation du réchauffement.
- Il faut préserver les zones humides à tout prix, ainsi que les espaces verts urbains et les ripisylves.
- Pour que les écosystèmes continuent de fonctionner correctement il est nécessaire de maintenir la diversité génétique, synonyme de survie pour les milieux.
- Il faut mettre en place des programmes de modernisation des milieux urbains pour faire des économies d'énergie, et promouvoir les déplacements doux, prévoir des prises électriques pour les batteries des véhicules électriques, et mettre en avant les transports en commun.

- Les zones inondables doivent être aménagées pour la protection des hommes et des habitats.
- Le passé n'est pas toujours synonyme de ringardise, aussi est-il utile de partager les connaissances locales et traditionnelles : utiliser les connaissances du passé pour s'en servir pour un futur meilleur.
- Enfin les décisions publiques doivent être cohérentes pour encourager l'adaptation au réchauffement climatique et permettre un développement durable.

Conclusion

Le Haut Val de Sèvre possède des atouts de résilience pour relever le défi du réchauffement climatique. Il s'agit de ne pas prendre de retard, quel qu'en soit le coût : c'est devenu la priorité , et nous devons bien regarder ce que nous avons sur place pour réussir cette transition, cette adaptation, avant d'aller prendre ailleurs des solutions qui ne seraient peut-être pas vraiment adaptées à notre territoire.

Construction, environnement, transports et mobilité et alimentation sont des points essentiels à prendre en compte sur lesquels la Communauté de communes peut agir par l'intermédiaire de règlements ou de préconisations dans le cadre du PLUI. Il est aussi regrettable que de telles mesures n'aient pas été totalement mises en œuvre dans les grands projets en cours.

Longtemps minoré l'adaptation au changement climatique se révèle cruciale pour tout le monde.

Dans l'intérêt de la Communauté de communes et de ses habitants, les communes se doivent, dans un souci de bien être et de santé publique, concourir à la vigilance pour une lutte durablement efficace contre le réchauffement climatique, et pour une adaptation rapide à de nouvelles situations dues à ce réchauffement. Les élus, en premier lieu, doivent être convainçants pour mettre en place des changements d'habitude de chacun d'entre nous, changements qui deviennent de plus en plus indispensables. Pour la mise en œuvre d'actions concrètes la lecture de l'ouvrage de Paul Hawken semble indispensable.

Sources :

- rapport du GIEC 2014 (Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)
- rapport du CESE 2014 (Conseil Économique social et environnemental)
- « Le syndrome de l'autruche , ou pourquoi notre cerveau veut ignorer le changement climatique» de George Marshall, *Actes Sud*, 2017
- « Drawdown, comment inverser le cours du réchauffement planétaire », de Paul Hawken, *Actes Sud*, 2018
- « L'adaptation au changement climatique » de Edwin Zaccai, *La découverte*, 2014.
- Wikipédia
- Le Monde daté du 3/08/2018
- 20 Minutes du 07/08/2018
- ...

**Contribution du Conseil de Développement
du Haut de Sèvre
portant sur les haies et murets pour le PLUI 2018**

1- La haie, sa multifonctionnalité dans les usages contemporains.

Structure spatiale héritée, le bocage doit aujourd'hui faire l'objet de réappropriations. Mais chacun, concerné de près ou de loin, voit midi à sa porte : si les questions écologiques dominent aujourd'hui les réflexions sur le bocage, les agriculteurs et agricultrices ne peuvent l'entretenir par pur altruisme. La multifonctionnalité du bocage doit donc être construite, et cela passe par l'articulation réfléchie entre ses fonctions, aux deux échelles de la parcelle et du territoire.

De nombreuses études en anthropologie de l'environnement se sont penchées sur les raisons du maintien d'une pratique locale traditionnelle d'entretien des arbres de bord de champ. Alors que l'étude montre l'absence de volonté de perpétuation de cette organisation, l'observation montre la nécessité de réfléchir à la cohabitation de ces arbres « anciens » avec des haies récemment apparues dans le cadre de programme de replantation.

Cette nouvelle approche de l'arbre est présentée par les différents organismes intervenant dans cette optique comme une solution pour maintenir, voire redévelopper le bocage grâce à une gestion durable. Les agriculteurs semblent ne pas partager cette vision des choses, qui paraît étrangère à leurs pratiques, venue d'un extérieur qui ne partage pas leurs référentiels. Les différents acteurs intervenant sur le paysage arboré se côtoient alors sans se rencontrer. Les politiques lancées opposent un bocage ancien aux connotations positives à un bocage actuel aux connotations négatives, de façon à justifier un objectif créé sur la base d'une situation ancienne idéalisée. Cette pseudo-continuité est la base d'une politique dite durable, mais ne peut pas correspondre aux attentes des acteurs locaux, créant alors elle-même ses limites.

Toute intervention durable se doit donc de connaître et prendre en compte le contexte économique, social, écologique dans son travail.

Nécessité d'une vision commune des potentialités de développement des bocages, vision nécessaire à tout projet partagé de gestion de la ressource.

La multifonctionnalité du bocage doit donc être (re)construite, et cela passe par l'articulation réfléchie entre ses fonctions, aux deux échelles de la parcelle et du territoire :

— Pour ce qui concerne les structures agraires, elles imposent des caractères souvent forts originaux aux domaines et aux paysages ruraux.

Souvent elle commande l'économie agricole elle-même.

Il s'agirait de reconnaître comment se construisent les unités agricoles... les exploitations agricoles : quelles sont leur consistance et leur solidité, leur état de morcellement, la répartition de leurs terres en blocs compacts ou en parcelles dispersées, leurs modes de clôture ?

Quelle influence ces traits de la structure agraire ont-ils pu exercer sur la répartition de l'habitat rural ?

Quels besoins ont-ils créé en matière de réaménagement, de remembrement du paysage, pour l'agriculture moderne ? C'est la première définition implicite de l'expression « structure agraire ».

Dans le cadre d'une reconstruction-réadaptation du bocage et en l'état actuel, nous pouvons classer les agriculteurs en trois catégories :

- Ceux qui entretiennent la haie et qui en font une ressource ;
- Ceux qui l'ignorent et qui la laissent ;
- Ceux qui cherchent par tous les moyens à s'en débarrasser et/ou à en tirer un profit économique immédiat.

Cette typologie nous renseigne sur les différentes politiques qui pourraient être mises en œuvre à l'égard des exploitants agricoles selon le type de relation qu'ils entretiennent avec le bocage.

Dans le premier cas il serait nécessaire de poursuivre et de renforcer l'accompagnement des producteurs-utilisateurs du bocage.

Dans le second cas, les agriculteurs pourraient majoritairement déléguer leurs chantiers d'entretiens à des CUMA (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) ou à travers d'autres types d'entreprises (privées, insertion par l'économie).

Enfin, concernant le troisième cas, il est impératif qu'une filière d'entretien-valorisation se structure localement avec des acteurs économiques identifiés, car, sans organisation particulière, les exploitants feront intervenir n'importe quelle société privée d'abattage leur proposant des chantiers clés en main comme nous pouvons déjà le constater. On peut comprendre que la rapidité d'exécution des travaux de coupe sans Plan de gestion des haies (PGH) peut facilement séduire les agriculteurs voulant se débarrasser rapidement de la ressource bocagère, mais au détriment de toute logique de durabilité.

On est tout près d'une nouvelle approche des rapports entre rural et urbain, qui postule implicitement le caractère éminent des préoccupations et des désirs «urbains» qui s'imposent aux espaces de faibles densités de peuplement.

Construction d'une vision commune des potentialités de développement d'une filière culturelle et technique ; vision nécessaire à tout projet partagé de gestion de la ressource.

Nous disposons pour le Haut Val de Sèvre d'une structure bocagère affirmée :

Reste à développer ses potentiels, sa diversité, tout en s'adaptant aux événements contemporains.

La morphologie de la haie varie selon les besoins comme avec, celle des terrains ;

En délimitations de parcelles :

- La haie sur talus fait de pierres brutes mises en ligne sans être appareillées
- Des arbres de haute tige, têtards arbustes et autres buissons se développent de par et d'autre du talus sur une largeur variant entre deux et cinq mètres. On peut dans ce cas parler de « forêt linéaire » mais il existe bien d'autres formes de palisses et toutes ont utilité.

De l'émondage à la haie cisailée, plessée, fruitière, en ronces tressées, aux barbelés, d'autres qui s'imposent sur les murets de pierres sèches délaissés...

L'arasement des talus arborés, l'écroulement des murs de soutènement entraînent des conséquences dramatiques sur la sécurité, l'érosion, et la biodiversité.

Il faudra désormais une politique forte pour éviter l'agrandissement des parcelles au profit du productivisme, et cesser de promouvoir une urbanisation héritée du XXe siècle, excessivement dévoreuse de surfaces agraires.

Un plan de formation aux métiers d'exploitation du bocage et de la haie ainsi qu'aux techniques d'architecture vernaculaire devra être mis en place pour faire face aux besoins de notre temps et au confort des générations futures.

2- Le maintien de la pierre sèche.

Réintroduire des formes d'urbanismes durables, économiquement positifs, à vocation d'intérêt général voilà qui serait opportun pour une communauté héritière des tumulus de Bougon et de bien d'autres ouvrages qui jalonnent nos campagnes .

L'architecture vernaculaire a été délaissée pour d'autres abondances, elle a fait ses preuves et revient avec cette nécessité de construire «durable » en utilisant les matériaux et techniques disponibles sur place.

Présentation rédigée par Salima Naji

Architecte anthropologue

« La technique de construction à pierre sèche consiste à assembler des moellons de pierre tout-venant sans aucun mortier ni liant pour réaliser un ouvrage. C'est un choix constructif d'avenir, techniquement performant pour autant qu'il soit correctement mis en œuvre, emploi valorisant et non délocalisable, économiquement pertinent, vecteur de corridors et de réservoirs écologiques, système de gestion des eaux de ruissellement rapide, acteur du Développement Durable. A travers le monde, les ouvrages en pierre sèche répondent à des besoins et façonnent les paysages. De multiples initiatives se manifestent en faveur de la conservation de ce patrimoine, ses atouts sont prouvés et plébiscités par nombre de régions et pays qui reconnaissent, officiellement et transversalement, ses valeurs identitaires, paysagères, environnementales, indispensables à la qualité de nos productions agricoles, de notre cadre de vie».

« Construire en pierre sèche, c'est être conforme :

- au **Plan d'action des Nations Unies de 2016** « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Parce que le développement économique et social dépend d'une gestion durable de notre planète, ce plan stipule le recours à des modes de consommation et de production durables, la gestion durable des ressources naturelles, la lutte contre les changements climatiques.
- à la loi **Transition énergétique** pour la croissance verte de 2015 : Faire de l'énergie un enjeu de demain
- **consommer mieux**, en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport : circuits courts)
- **produire autrement**, en préservant l'environnement (plus de ressources locales, moins de déchets : économie circulaire)
- **faire progresser la société** grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs)
- **créer des emplois dans de nouveaux métiers** d'avenir et dans le bâtiment.
- à la **Charte de l'environnement de 2005** qui élève au rang des principes fondamentaux, le droit à un environnement équilibré et favorable à une écologie humaniste qui n'oppose pas l'homme à la nature.

- aux **Directives paysagères de la Loi paysage de 1993** qui ancrent les projets territoriaux et leur gestion sur les éléments concrets qui caractérisent les paysages. Terrasses, soutènement, enclos, ouvrages d'art, ce système ancestral ne relève plus seulement du pittoresque. Il joue un rôle de prévention des risques naturels: dispositif anti érosif et gestion de l'eau des bassins versants. Des dispositifs de seuils se retrouvent en travers des talwegs et des torrents pour ralentir les eaux ruisselantes, techniques ancestrales pour gérer les débits, ou en travers des couloirs d'avalanches ou d'éboulis. Qui plus est, l'épaisseur, les anfractuosités, le maintien de l'humidité et l'inertie de la pierre créent un écosystème avec un microclimat, favorable à la biodiversité ainsi qu'à la déontologie de la culture Bio. Un rôle fort utile à assurer dans les problématiques de maintien de corridors écologiques, trames vertes et trame bleues. Désormais, artisans, scientifiques, institutions professionnelles et territoires d'Europe partagent expériences et résultats pour prouver que, plus encore qu'un patrimoine architectural, qu'un patrimoine paysager et qu'un patrimoine culturel immatériel, la pierre sèche agit sur les 3 piliers du développement durable.
- **Pour les métiers du bâtiment et du jardin, cette technique est porteuse de sens** et valorise le savoir faire, elle est aussi fonctionnelle, la résistance tout comme le caractère drainant des ouvrages réalisés dans les règles de l'art sont éprouvés. Pour les agriculteurs, renouer avec ces pratiques, c'est contribuer localement à une autre agriculture, maintenir la biodiversité et entretenir un paysage. S'adapter au changement climatique représente un enjeu majeur pour les territoires. Pour ceux ayant une tradition lithique, cette technique traditionnelle entre en résonance avec les préoccupations du Grenelle de l'Environnement. Le recours à une technique conventionnelle faite de béton, n'est ni utile pour la fiabilité de l'ouvrage, ni souhaitable pour une démarche environnementale. Développer le marché de la pierre sèche, à partir de pierres et de savoir-faire artisanaux locaux, c'est contribuer au développement durable des territoires. Pour autant, pour développer ce marché, il est nécessaire de susciter la commande en apportant la connaissance de ce système constructif à toute la filière des professionnels depuis les prescripteurs jusqu'aux praticiens et aux gestionnaires.

- **La pierre sèche reste un marché de niche, multi niches.** Sa revalorisation est le fruit d'une coopération sur plus de 18 ans entre praticiens, chercheurs, institutions et territoires. Ce collectif mutualise avec un réseau international et cette force a contribué à rendre sa noblesse et sa modernité à ce savoir-faire oublié. Un dossier transnational de candidature du savoir-faire de murailles au label Patrimoine culturel immatériel est en cours depuis 2011. Il mobilise aujourd'hui 8 gouvernements : Chypre, Croatie, Espagne (Andalusia, Arago, Asturies, Baléares, Catalunya, Extremadura, Galicia, Valencia), France, Grèce, Italie, Slovénie, Suisse. Ce dossier a été déposé par Chypre auprès de l'UNESCO ce 31 mars 2017. Réponse attendue en novembre 2018».

Synthèse concernant le développement - préservation des haies et des murets dans le cadre du PLUi pour le Conseil de Développement du Haut Val de Sèvre

Sources :

<https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2010-4-page-639.html>

<https://journals.openedition.org/belgeo/19436#tocto2n1>

<http://www.promhaies.net/>

http://www.salimanaji.org/salima_naji/

<http://www.professionnels-pierre-seche.com/qui-sommes-nous.html>

<https://www.agroforesterie.fr/agroforesterie-contributions.php>

<http://bocagepaysbranche.fr/wp-content/uploads/2017/12/Structure-de-la-haie-et-ses-r%C3%B4les.pdf>

Mots clés :

-Bocage - Multifonctionnalité de la haie - Plessage - Agroforesterie

-Pierre sèche - Murailles - Vernaculaire - Résilience

**Contribution du Conseil de Développement
du Haut Val de Sèvre
portant sur la mobilité**

**« Améliorer les modes de déplacements
accessibles au plus grand nombre »**

Rapport d'évaluation de la Charte de Développement Durable 2005-2015

SOMMAIRE

I.- Les engagements de la Charte de Développement Durable 2005-2015

\ Des constats toujours d'actualité

\ Une problématique qui s'accroît comme l'atteste le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Territoire du Haut Val de Sèvre

II.- Quelle mise en œuvre concrète sur le **territoire** du Haut Val de Sèvre ?

III.- Analyse par objectif stratégique : les propositions du Conseil de Développement

1.- Offrir à tous les moyens de se déplacer

\ Réaliser des études complémentaires sur la question des déplacements 5

\ Changer les habitudes : sensibiliser et éduquer à d'autres modes de déplacement

2.- Encourager les modes de déplacements « doux » (marche, vélo, roller...)

2.1.- Soutenir et accompagner les projets intégrant une réflexion sur les déplacements et l'accessibilité :

2.2.- Un aménagement du territoire qui encourage des modes de déplacement doux

\ Densifier les pôles urbains en favorisant les lieux accessibles aux transports en commun

\ Penser les déplacements doux à l'échelle du territoire: réaliser un « schéma des modes doux »

3.- Développer les alternatives à la voiture individuelle

3.1.- Développer le covoiturage

3.2.- Favoriser l'intermodalité

3.3.- Développer les transports collectifs : une fréquence à adapter aux horaires des actifs

\ La fragmentation des Autorités Organisatrices de Transports

\ Le réseau des Deux-Sèvres (RDS)

\ Une « opportunité » ferroviaire à développer

\ Penser des actions en fonction du contexte (périurbain ou rural)

\ Penser l'organisation des déplacements à la demande et améliorer l'accessibilité aux services

4.- Aménager le trafic sur le Territoire du Haut Val de Sèvre

4.1.- A propos de la « sécurisation » de la route départementale 5

4.2.- La déviation projetée de Saint-Maixent-l'École

5.- Informer, sensibiliser sur les problèmes d'accessibilité physique aux commerces et aux services et les atténuer

IV.- CONCLUSION

I.- Les engagements de la Charte de Développement Durable 2005-2015

Ce que dit la Charte de Développement Durable :

Objectif D : Améliorer les modes de déplacements accessibles au plus grand nombre

Il s'agit d'un objectif réalisable à moyen terme qui devrait être réalisé dans les 6 ans

En prévision de l'augmentation du trafic routier, la réalisation de cet objectif stratégique devra permettre :

- d'offrir à tous les moyens de se déplacer ;
- d'encourager les modes de déplacements "doux" ;
- d'aménager le trafic sur le territoire ;
- d'informer, sensibiliser sur les problèmes d'accessibilité physique aux commerces et aux services et les atténuer.

(Des constats toujours d'actualité

- Migrations pendulaires croissantes, essentiellement en direction de l'agglomération Niortaise et l'agglomération du Grand Poitiers.
- Développement du transport individuel ;
- Augmentation de la fréquence des déplacements (loisirs) ;
- Saturation des réseaux routiers (RD 611) ou dangerosité (La Mothe Saint Héray → Saint Maixent) ;
- Problématique des personnes à mobilité réduite ou isolée géographiquement ou socialement

(Une problématique qui s'accroît comme l'atteste le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du territoire du Haut Val de Sèvre

- Une dépendance à la voiture individuelle fragilisée par la crise énergétique et économique d'où une nécessité de s'adapter et d'anticiper (prix du pétrole et ressource limitée) ;
- Un accroissement des déplacements et une saturation du réseau local mais aussi un trafic de poids lourds important ;
- Une offre de transport en commun restreinte et peu utilisée par les actifs ;
- Une nécessité de mise en cohérence entre l'urbanisation, le réseau de voiries structurantes et la desserte en transports collectifs ;
- Un impact climatique par l'accroissement des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

II.- Quelle mise en œuvre concrète sur le territoire du Haut Val de Sèvre ?

A l'échelle du Territoire du Haut Val de Sèvre, hormis quelques actions ponctuelles, ce sujet est essentiellement abordé dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SCoT est un document d'urbanisme qui définira les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Il fixera les objectifs des diverses politiques publiques du territoire du Haut Val de Sèvre en matière d'habitat, de développement économique et de déplacements.

Ainsi, un de ses enjeux, évoqué dès 2006, consiste à « assurer l'équilibre social du territoire (construction de logements sociaux, d'équipements et maintien des espaces de vie de proximité) et la cohérence entre l'urbanisation, le réseau de voiries structurantes et la desserte en transports collectifs. »¹

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT², les élus du territoire ont été interrogés par les bureaux d'études sur l'intérêt de l'élaboration d'un tel document. En matière de mobilité, il a été mis en avant que le territoire bénéficiait d'une **exceptionnelle accessibilité mais aussi des trafics importants**. Aussi, **développer de l'offre et l'usage des transports en commun ainsi que des modes de transports doux adaptés aux différents usages** figure parmi les enjeux du territoire.

Le diagnostic du SCoT mis à jour en 2010 propose un état des lieux détaillé des migrations, infrastructures et transport en commun sur le territoire. Le choix de réaliser un atelier intitulé « **Quelle mobilité dans le territoire du Haut Val de Sèvre ?** » dans le cadre de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), qui accompagne l'élaboration du SCoT, affirme l'intérêt de cet enjeu.

Principaux points évoqués lors de l'atelier :

o Travail à mener sur les transports en commun dans le cadre de la démarche « InterSCoT »

o Réflexion sur le développement du covoiturage

o Initiation et expérimentation de Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE)

o Distinction à faire entre les déplacements urbains et les déplacements en zone rurales

Compléments 2018 :

o Développement d'une plate forme type « Guichet unique » sur la mobilité

III.- Analyse par objectif stratégique : les propositions du Conseil de Développement

Au-delà d'une évaluation au sens strict de la mise en œuvre de l'objectif « **Améliorer les modes de déplacements accessibles au plus grand nombre** », il a semblé important pour le groupe de travail d'exprimer ici ses interrogations, ses propositions ainsi que quelques pistes d'actions.

1.- Offrir à tous les moyens de se déplacer

Cet objectif stratégique très ambitieux mais aussi très vague pose question quant à sa réalisation effective. Pour l'instant, ces pistes de projets n'ont pas été mises en œuvre. Aussi d'autres pistes peuvent être imaginées. Auparavant, il semble indispensable de s'interroger sur les besoins des habitants. Un préalable à la mise en place de solutions adaptées.

Quelles sont les attentes,

Les besoins des habitants ?

- Schéma de déplacements doux:
Après avoir étudié les modes de déplacements existants, ce schéma propose un ensemble de mesures permettant d'encourager l'éco-mobilité des déplacements (plan de circulation, aménagements piétonniers...).

- Plans de déplacement d'entreprises (PDE) ou d'administration (PDA):
C'est un ensemble de mesures qui visent à réorganiser la mobilité des salariés dans leur déplacement domicile/travail, en favorisant d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle.

L'accès au transport est-il déterminant dans le processus d'appauvrissement et d'exclusion ?

La vie quotidienne nécessite de parcourir chaque jour des distances de plus en plus importantes. La mobilité devient un facteur d'intégration sociale. Aussi, pour une grande majorité de travailleurs pauvres qui n'a pas les moyens de la voiture, ou qui possède une voiture en mauvais état mécanique, ces distances sont un facteur d'exclusion.

Cependant, au-delà de la question des moyens de transport, d'autres difficultés ne doivent pas être sous estimées et notamment dans le domaine des « **compétences de mobilité** ». Savoir lire et écrire, comprendre la langue, formuler une demande de renseignement, pouvoir se repérer dans l'espace sont de capacités cognitives indispensables, mises à mal par la désocialisation et l'exclusion. Il est indispensable d'avoir une signalétique adaptée à tous.

Pour répondre à ces enjeux, les professionnels des structures d'insertion par l'activité économique porte des innovations dans le domaine de l'aide à la mobilité pour l'insertion. En jouant sur l'aide à la mobilité à proprement parler ou encore en organisant des formations à la mobilité (lire un plan, faire du vélo, utiliser les transports collectifs, préparer le permis de conduire...)

L'association AIVE, une association niortaise d'insertion, qui porte une action de location de Scooters et vélos électriques depuis 2001, un chantier d'insertion de jeunes en mécanique depuis 2009 et développe un atelier de réparation solidaire.

Le Garage solidaire « Les amis du cambouis » à Saint Maixent propose aussi un atelier d'entretien et de réparation solidaire ainsi que des initiations à la mécanique.

(Changer les habitudes : sensibiliser et éduquer à d'autres modes de déplacement

Il est indispensable que l'ensemble des acteurs locaux modifie profondément leurs attitudes et habitudes au regard de la mobilité.

- Organiser des Pédibus ou Carapates dans les centres bourgs : C'est un véritable « autobus » de ramassage scolaire pédestre. Pas de moteur, mais des parents accompagnateurs à tour de rôle, une ligne, des arrêts, un horaire... Une solution pour lutter contre la pollution et rendre la vie quotidienne plus agréable.
- Faire prendre conscience de l'utilité des transports scolaires aux parents d'élèves. (Pollution, double coût, encombrement, danger ...)
- Organiser les transports scolaires autour de points de regroupement, ce qui diminuerait le nombre d'arrêt et raccourcirait le temps de transport.

- Faire participer les habitants au diagnostic : L'idée est de partir des déplacements quotidiens des habitants autour des écoles ou des services essentiels (poste, mairie, commerces, médecins...) et de tisser les cheminements qu'il faudra améliorer, sécuriser ou créer pour développer les déplacements à pied ou en vélo. Le point fort de cette méthode est de s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants et de les impliquer dans la décision. En ce sens, le diagnostic en marchant ou la balade urbaine peut être l'occasion d'une séance de travail conviviale lors de laquelle, habitants, élus et techniciens échangeront sur les difficultés et les améliorations à apporter aux espaces publics.

2.- Encourager les modes de déplacements « doux » (marche, vélo...)

Cet objectif doit être traité dans le cadre des opérations d'aménagements du territoire, dans le SCoT à l'échelle du territoire du Haut Val de Sèvre, mais aussi par les communes qui devront intégrer les règles du Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

Il apparaît évident que la marche à pied est à privilégier pour les courts trajets de voisinage et urbain pour un distance de 500m à 1 km.

En dessous d'une distance de 3kms, la bicyclette se révèle, pour une typographie relativement plane, le mode le plus performant.

Un réseau vélo globalement inexistant.

Diagnostic du SCoT

2.1.- Soutenir et accompagner les projets intégrant une réflexion sur les déplacements et l'accessibilité

Dans quelles mesures, les projets financés par le Territoire du Haut Val de Sèvre intègrent-ils cette dimension ?

Ces éléments sont pris en compte lors de l'instruction des demandes de subvention via le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) priorité « Santé/handicap ; environnement, éducation, agriculture » notamment lors de l'aménagement de centre bourg

Cette prise en compte est accentuée par l'obligation pour les porteurs de projet de remplir [la grille d'analyse des projets au regard du développement durable](#) qui pose la question de l'accessibilité aux personnes handicapées mais aussi des actions qui ont pu être mises en place en matière de transport.

2.2.- Un aménagement du territoire qui encourage des modes de déplacement doux

« L'étalement urbain nécessite l'usage de la voiture. »

« Une absence historique de planification des déplacements multimodaux (mobilité) avec l'aménagement de l'espace et des activités. Cela est mis en évidence entre la localisation des activités de carrière, d'industrie, de commerces qui génèrent des flux de poids lourds non compatibles avec le niveau de service recherché par les secteurs d'habitat. »

Chaque décision d'aménagement (zone d'activité, lotissement) génère son lot de déplacement individuel. Il est donc nécessaire de penser les impacts en matière de transport et de déplacement dès le début des projets.

\ Densifier les pôles urbains en favorisant les lieux accessibles aux transports en commun

Pour une densité faible et un étalement urbain fort, il est difficile de rendre les transports en commun performants (desserte, cadence, temps trajet, fréquences et coût du service). Des objectifs de densité devront être fixés dans cadre du SCoT. En ce sens, le diagnostic met en évidence un potentiel foncier autour des gares

\ Aménager des pistes cyclables, des chemins piétonniers

Comme l'illustre le SCoT, le Territoire du Haut Val de Sèvre ne comporte pas de voie verte et très peu de pistes cyclables.

Plusieurs pistes d'actions ont été mises en avant :

- Aménager une piste cyclable sécurisée le long de la D 611 à Saint-Maixent-l'École pour favoriser l'utilisation du vélo en ville.
- Penser un cheminement sécurisé reliant le quartier de Grange au Moines à Saint-Maixent-l'École à la zone commerciale d'Azay le Brûlé.
- Aménager un chemin piétonnier et piste cyclable pour se rendre de la place Denfert à la nouvelle piscine.
- Recenser les petites routes bucoliques rendues dangereuses par la fréquentation automobile qui pourrait être aménagées afin de sécuriser les 2 roues et introduire ainsi une pratique de déplacement à vélo chez les enfants. La route de Bougon à Pamproux pourrait, par exemple, être doublée d'une piste cyclable afin de permettre aux jeunes d'aller en sécurité à la piscine de Pamproux.

\ Penser les déplacements doux à l'échelle du Territoire : réaliser un « schéma des modes doux »

- Élaborer des Plans de déplacements doux à l'échelle communale et intercommunale et les traduire en Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU ;

- Penser la continuité des liaisons entre communes ([SCOT](#), [projet « Sèvre et Patrimoine »](#)).

3.- Développer les alternatives à la voiture individuelle

3.1- Développer le covoiturage

Le covoiturage apparaît comme une alternative possible à la voiture individuelle.

- **Communiquer** par une plate-forme dédiée type « Guichet unique » sur le site Internet du Territoire du Haut Val de Sèvre.

Cette plate-forme sera aussi un lieu de contact téléphonique pour répondre à tout problème de mobilité sur le territoire et sur la CAN.

L'ensemble des liens avec d'autres organismes traitant de la mobilité seront accessibles depuis le site dédié.

- Une plaquette papier de type 'Synthèse' sera réalisée annuellement, elle pourra être insérée dans les bulletins communaux et le journal du HVS.
- **Aménager des aires de covoiturage afin de faciliter, sécuriser, et rendre visible ce mode de déplacement** : s'appuyer sur les parkings existants et les points stops. (Aire de covoiturage à proximité des entrées d'autoroutes de Soudan et La Crèche)

3.2.- Favoriser l'intermodalité

Les usagers témoignent des difficultés à planifier les déplacements, pour des raisons liés aux horaires de passage des trains et de faible prise en compte de l'inter modalité des transports (peu de zones de stationnement à proximité des gares)

Diagnostic du SCoT

L'intermodalité est un concept qui implique l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Pour favoriser l'intermodalité sur le Territoire du Haut Val de Sèvre, il est important de :

- Réaliser des emplacements pour mettre en sécurité les vélos et vélomoteurs notamment à proximité des arrêts de car ou encore des gares ;
- Rendre les gares accessibles à pied et en vélo en toute sécurité. Comme l'indique le Diagnostic du SCoT « *un travail sur les liaisons douces notamment au niveau des franchissements doit accompagner la démarche* ».
- Aménager des parkings de taille suffisante et gratuit. On note que le parking de la gare de Saint-Maixent-l'École, qui est gratuit, est souvent à saturation.
- Sécuriser les abords des arrêts de bus et penser des stationnements à proximité de ceux-ci.

3.3.- Développer les transports collectifs : une fréquence à adapter aux horaires des actifs

« Une liaison ferroviaire de qualité entre Niort et Saint Maixent-l'École sous-utilisée et des liaisons entre notamment La Crèche et Saint Maixent-l'École et Niort inadaptées. »

« Les performances temps du réseau ferré sont hautes et sont fortement concurrentielles aux autres modes. »

Diagnostic du SCoT

La fragmentation des Autorités Organisatrices de Transports

La Région en charge du ferroviaire et des transports en général, l'agglomération de Niort de ces transports urbains. Le morcellement de cette compétence empêche la continuité entre les différents modes de déplacements.

Le Territoire du Haut Val de Sèvre n'a pas la compétence en matière de transport. Cette compétence, qui était autrefois exercée par les communes, a été transférée à la région ou aux grandes agglomérations par les lois d'orientation des transports intérieurs de 1982 et 1983. Toutefois, la région peut déléguer tout ou partie de sa compétence à une organisation secondaire par le biais d'une convention. C'est le cas pour le SITS (organisateur secondaire) pour l'organisation des transports scolaires.

(Le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS)

Le SITS est une Autorité Organisatrice de Transport secondaire qui intervient pour organiser le transport scolaire sur toutes les communes du Territoire du Haut Val de Sèvre.

Il organise également des transports à la demande (périscolaire ou à la demande).

(Le réseau des Deux-Sèvres (RDS)

La ligne 16 qui traverse le Territoire du Haut Val de Sèvre permet de relier Saint Maixent à Niort avec un arrêt à La Crèche (36 mn) départ le matin à 7h04 ; retour direct Niort Saint Maixent sans arrêt à 18h22 (en semaine uniquement).

La ligne 17 relie Saint Maixent à Niort en passant par Celles (54 mn)

Deux autres liaisons La Crèche Niort sont opérationnelles le matin et deux en retour le soir.

Un seul départ le matin de Soudan et Nanteuil avec correspondance à La Crèche, pas de retour.

Conclusions : Seule La Crèche est assez bien desservie en liaison avec Niort. Les autres communes sont peu ou pas desservies par le réseau des BUS.

(Une « opportunité » ferroviaire à développer

Sur le territoire, il y a une gare TGV/TER à vocation régionale situé à Saint-Maixent-l'École qui place le Territoire du Haut Val de Sèvre à moins de 15 minutes de Niort, 30 minutes de Poitiers et 2h de Paris et deux gares TER La Crèche, Pamproux.

La ligne ferroviaire Poitiers - La Rochelle est une ligne dont la conception et l'infrastructure sont relativement modernes. Elle a une capacité d'exploitation qui est loin d'être saturée. De ce fait il y a encore des possibilités pour faire rouler des trains supplémentaires.

Exemples:

8 liaisons TER journalières entre Saint Maixent et Niort avec arrêt à La Crèche

5 liaisons TER journalières entre Pamproux et La Crèche

1 seule liaison directe Saint Maixent Paris par jour (idem en retour)

De nombreuses possibilités avec correspondance à Poitiers

Conclusions : Un réseau existant assez bien densifié, mais pas de liaison entre les gares et les centres d'activité, les communes éloignées de l'axe Pamproux/La Crèche ne sont pas desservies.

(Penser des actions en fonction du contexte (périurbain ou rural)

Comme l'indique le diagnostic du SCoT, les actions doivent être pensées de façon différente et complémentaire :

- Sur le secteur Ouest sous influence périurbaine de l'Agglomération de Niort, il est proposé une densification et une offre ferroviaire étoffée.

- Sur le secteur Est, il est proposé de renforcer les centres bourgs ; de réaliser des plans de déplacements d'entreprises, d'organiser du transport à la demande ; des navettes de rabattement vers les pôles mieux desservis en transport en commun.

(Développer les synergies entre les Autorités Organisatrices de Transport & offrir une information globale aux usagers sur les différents dispositifs

(Penser l'organisation des déplacements à la demande et améliorer l'accessibilité aux services

Pistes de travail :

- Initiative de la Communauté de Communes HVS de proposer un bus pour se rendre à la future piscine à partir des autres communes.
- Initiative de la communauté de commune HVS d'organiser un circuit de mini bus pour se rendre au marché de Saint Maixent le samedi matin.
- Organiser un service de transport à la demande pour les personnes isolées ou à mobilité réduite.
-

4.- Aménager le trafic sur le Territoire du Haut Val de Sèvre

RD 611 : Traversées difficiles de la Crèche, Saint-Maixent-l'École. Trafics PL mal raccordés aux axes structurants. Ce phénomène va augmenter au regard des projets d'activités le long de cet axe. Les PL de + de 12 Tonnes sont interdits entre la Sortie n°11 de l'A83 Niort Est et la Sortie n°31 St Maixent Soudan.

RD 737 : 400 PL/j. en desserte de la zone de Sainte Eanne avec traversée de zone d'habitat et virage dangereux.

SAIVRES : La carrière de Donia génère 13% de trafic PL.

ST MARTIN DE MAIXENT : La minoterie Bellot génère un trafic PL gênant, idem pour la laiterie de Soignon

RD 10 : Assure des liaisons pour les Mellois avec la gare de St Maixent-l'École + du trafic PL pour la desserte des activités riveraines. Ce trafic va s'accroître compte tenu des projets d'extension d'activités.

A 83 : Sortie n°11, le giratoire est saturé aux heures de pointe. Les programmes sur 450 ha vont amplifier le phénomène.

Un réseau de voies grand débit avec 3 échangeurs, dont un sur l'A83 Sortie n°11 dont le carrefour giratoire sature.

Une absence de hiérarchisation technique du réseau routier, notamment dans les aménagements et l'exploitation des voies.

Diaporama présenté lors de l'atelier AEU sur la mobilité et les déplacements

4.1.- A propos de la « sécurisation » de la route départementale 5

Le diagnostic SCoT révèle qu'il s'agit d'une route densément fréquentée mais qui n'est pas encore saturée.

Au delà du dangers que cette route peut représenter, on peut souligner son charme pittoresque.

Il avait été évoqué dans les discussions autour du SCoT que cette route serve de voie de délestage pour le trafic routier vers La-Mothe-Saint-Héray afin d'éviter Saint-Maixent-l'École. Cependant, cette possibilité n'est pas envisageable pour le Conseil Général chargé de l'entretien des routes départementales qui ne souhaite pas améliorer la capacité de l'axe.

4.2.- La déviation projetée de Saint-Maixent-l'École

Déviations projetées au nord de Saint-Maixent-l'École

Des projets qui concernent les infrastructures routières : contournement de Saint-Maixent-l'École, nouvel échangeur sur l'A83,... qui vont générer des trafics motorisés supplémentaires et consommer des ressources financières.

Diagnostic SCoT

Cette question n'avait pas été évoquée dans la Charte de Développement Durable. Elle mérite toutefois d'être abordée au regard de ces enjeux pour le territoire.

Le contournement apparaît pour certains comme un moyen de reconquête et de sécurisation du centre urbain de Saint-Maixent-l'École coupé en deux par la RD 611. Le coût d'un tel projet (ingénierie et travaux à la charge des communes et non du Conseil Général) ainsi que la question de la maîtrise foncière (expropriation, coût d'acquisition du foncier) posent question. De plus, la diminution du trafic sur la RD611 en traversé de Saint-Maixent-l'École pourrait impacter très fortement les commerces.

Lors des ateliers AEU, il avait été fait le constat que le contournement n'était pas la solution la plus pertinente : « *la recherche de fluidification du trafic entraîne sa saturation* », « le contournement de Saint-Maixent-l'École n'aura pas d'effet positif sur les communes limitrophes ».

Les Autoroutes A 83 et A 10 entre l'échangeur 11 Niort-Est/La Crèche et 31 Soudan qui desservent déjà le territoire pourraient être utilisées comme voie de contournement du centre (tarifs préférentiels pour les habitants du territoire : négociation et convention avec ASF).

Aussi, la reconquête/sécurisation du centre-ville de Saint-Maixent-l'École pourrait être repensée grâce à des aménagements paysagers.

5.- Informer, sensibiliser sur les problèmes d'accessibilité physique aux commerces et aux services et les atténuer

En France 5 millions de personnes sont en situation de handicap soit près de 10% de la population. Au cours de sa vie, une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap qu'elle soit durable ou réversible. (Guide Agenda 21 local pour un Territoire Accessible, Région Poitou-Charentes).

La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait une obligation d'accessibilité généralisée pour 2015. Elle vise à permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

Notre connaissance du handicap est souvent limitée à celle du handicap moteur, le handicap peut être aussi visuel, auditif, mental, psychique, cognitif. Aujourd'hui un des enjeux consiste à changer de regard sur le handicap. La mise en accessibilité souvent vécue comme une contrainte permet en outre d'améliorer la qualité d'usage pour tous et notamment des mamans avec une poussette.

\ Au-delà de l'accessibilité des ERP, **tous les domaines de la vie quotidienne méritent notre attention** : accès aux services, commerces de proximité, restaurants, transport collectif...

\ De même, les trottoirs et les éléments de signalétique sont souvent trop peu adaptés aux personnes handicapées ce qui pose des questions de sécurité.

IV.- CONCLUSION

L'objectif d'améliorer les modes de déplacements accessibles au plus grand nombre est à la fois vague et très ambitieux mais il répond à un besoin réel du territoire.

En matière de transport collectif, cet objectif est d'autant plus difficile à atteindre que le Territoire du Haut Val de Sèvre n'est pas une autorité organisatrice de transport (AOT). Aussi, les réflexions en cours à l'échelle InterSCoT, départementale et régionale apparaissent comme une opportunité d'aborder la problématique des transports collectifs et de développer les synergies entre les AOT.

Plus largement, il faut inscrire ces réflexions déjà présentes dans la Charte de Développement Durable au cœur du Schéma de Cohérence Territoriale, puis dans le plan local d'urbanisme, aller au-delà des constats réalisés par le diagnostic et penser à l'échelle du Territoire du Haut Val de Sèvre un aménagement durable du territoire qui ne repose pas uniquement sur l'automobile.

Pour reprendre la citation Henri Bergson qui avait été choisie pour introduire la Charte de Développement Durable : [...] « **que l'avenir ne soit plus "ce qui va arriver" mais "ce que nous allons faire"** [...] »

Ils ont dit : paroles recueillies au cours de débats :

Une question de société :

« Nous nous interrogeons sur le comportement de certains parents qui accompagnent leur enfant à l'école en voiture pour un parcours de quelques centaines de mètres. Pourquoi ce trajet ne se fait-il pas à pied ? En effet l'utilisation systématique de la voiture peut induire chez les enfants une dépendance excessive à ce mode de transport : plus rien ne se fait à pied ou à vélo. D'où vient ce comportement de la part des adultes ? Est-ce principalement une crainte pour la sécurité de leurs enfants ? ou le souci de gagner du temps ? Il conviendrait de mener une petite enquête sur le sujet. »

La mobilité en Territoire du Haut Val de Sèvre d'hier à aujourd'hui

« Se souvenir du TDS, une voie ferrée d'intérêt local reliant les principaux bourg des Deux-Sèvres afin de pouvoir se rendre aux foires et marchés.

Alors pourquoi pas un THVS (Tramway du haut val de Sèvre) ou plutôt un BHVS (Bus du Haut Val de Sèvre) : une ligne unique de bus reliant les principaux bourg avec parkings aux points d'arrêt et, venant des écarts un système de liaison organisé par chaque collectivité locale par bus communal, ou taxis aidés financièrement, ou covoiturage sérieusement organisé.

La ligne devrait fonctionner plusieurs fois par jour avec des horaires réguliers, elle pourrait commencer petitement avec un aller-retour par jour puis se développer au fur et à mesure des besoins qui ne pourraient se révéler qu'avec l'appui d'une forte promotion.

Le réseau SNCF fixe par essence pourrait-il remplir ce rôle ? »

Utiliser le transports en commun un vrai parcours du combattant

Les horaires ne sont pas adaptés au monde travail.

Un temps de travail qui est de plus en plus fragmenté contrats à temps partiel, aux horaires décalés et fractionnés, au travail intérimaire. (12% de la population active travaille le dimanche et 28% occasionnellement ; 15% de la population active travaille la nuit)

Hors ce serait un bon moyen pour que certains territoires se repeuplent et revivent ainsi que pour préserver la qualité de vie ou mettre un peu plus d'écologie dans notre quotidien.

2.- Sources

- **Rubrique « Aménagement et cadre de vie » du site Internet**
- [Schéma de Cohérence Territoriale](#) (SCoT) :

Le diagnostic socio-économique comprend une partie intitulée : « Migrations, infrastructures et transport en commun » :

- Eléments techniques de base
- Offre restreinte de transport en commun
- Mobilités douces
- Les motifs et modes de déplacements
- Une domination de la voiture particulière
- Quelle alternative à la voiture solo ? Les pistes de réflexions

- **Compte-rendu et diaporama de l'atelier AEU sur les déplacements ;**
- **Avis sur le plan de déplacement Urbain de la Communauté d'Agglomération de Niort.**

Procès-verbal du Comité Syndical du 16 mars 2006 ; Page 3

[2](#) Procès Verbal du Comité Syndical du 18 février 2010 ; SCOT : Présentation du diagnostic - délibération ; Page 1

[3](#) Démarche en cours au niveau départemental et régional :

[Schéma de la mobilité durable en Poitou-Charentes](#) : organiser un système de transport intégré et multimodal, en articulant les offres existantes des différentes Autorités Organisatrices de Transport (AOT) sur le territoire et les relations avec les régions limitrophes, d'identifier les faiblesses du système et les réponses possibles aux besoins de déplacement exprimé.

Conseil Général des Deux-Sèvres :

Etude sur l'opportunité de la création d'un syndicat mixte de transport réunissant le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération de Niort (Outil préconisé par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) Etude technique pour appréhender les évolutions qualitatives possibles du réseau en y intégrant l'enjeu des déplacements Domicile-Travail dans un contexte financier contraint.

Contribution du Conseil de développement sur le tourisme en Haut de Val de Sèvre pour le PLUI 2018

Comme les activités industrialo-commerciales et l'agriculture, le tourisme contribue à l'économie locale par ses emplois et ses revenus.

C'est un secteur sûrement trop peu mis en avant, alors qu'il pourrait, avec, au départ, un peu de moyens, participer au développement du territoire. Ce secteur repose sur des paysages attrayants, sur des monuments de valeur, même s'il n'y en a pas de reconnus nationalement, mais repose aussi sur la culture et les activités culturelles.

Le premier point que nous relevons c'est le manque de « portée à connaissance » de notre territoire. C'est donc sur la « publicité » de notre territoire que doit porter l'effort intercommunal, mais aussi communal, puisque tout le monde a à y gagner.

Pour faire connaître, l'Office de tourisme doit être en première ligne, par l'intermédiaire d'un site efficace, convivial, attractif et « moderne » avec des photos et vidéos sur les secteurs pouvant être attirer les visiteurs. Le territoire doit se vendre en élargissant au maximum sa publicité, au Département, à la Région, partout où c'est possible, en s'appuyant sur les grands sites régionaux que peuvent être le Marais poitevin, le Futuroscope, Pescalais, Pougne-Hérisson, Parthenay, La Rochelle, Poitiers...

Il faut ensuite un accueil suffisant en intéressant les hôtels, (y en a-t-il assez de dédié au tourisme ?) les gîtes et chambres d'hôtes, une soixantaine de répertoire sur le site de l'OT, est-ce assez ?

Pour inciter les touristes à rester plus longtemps pour visiter, il faut éveiller la curiosité avec des indications précises et visuelles sur les routes (panneaux plus nombreux), avec un système de pass-tourisme par exemple. Il faudrait aussi rendre les sites ,où c'est possible, plus attractifs et plus ludiques en développant par exemple des applications du style de « Terra Aventura », La mise en valeur des sites passe aussi par la restauration du petit patrimoine, lavoirs, fours à pain, cimetières protestants..., à l'aide de chantiers d'été, qui par la même occasion peuvent sensibiliser des jeunes du territoire à leur patrimoine local. Il faudrait également développer une application, le numérique est devenu essentiel, même s'il ne doit pas être seul, une application qui recenserait de la façon la plus exhaustive possible le petit comme le grand patrimoine, bâti comme naturel.

Toutes les balades et randonnées pédestres, équestres, cyclistes... devraient pouvoir être accompagnées de petites cartes de repérage et explicatives, ou d'applications de géolocalisation. Toutes les communes devraient faire connaître leurs petites promenades locales, accessibles à un maximum de personnes. Parmi les randonnées ou balades, il ne faut oublier, et même créer si nécessaire, des circuits historiques, sur le protestantisme, la Résistance pendant la seconde guerre mondiale...

La centralité de ce tourisme pourrait être la ville de Saint Maixent avec en particulier l'abbaye. On aurait ainsi un circuit ou des circuits en ville, circuits balisés au sol, avec des plaques informatives devant les lieux répertoriés. Cela permettrait à chacun de faire sa promenade culturelle dans les rues de la ville en reliant des points comme la Porte Châlon, les hôtels particuliers, Balisy, Chauray, Pied Foulard, mais aussi les monuments d'origine militaire et musée, les monuments religieux, l'abbatiale et son abbaye, St Léger, les halles... et les maisons particulières à colombages ou avec poivrière... De tels circuits rendraient vie au centre et permettraient peut-être de maintenir des activités commerciales.

Traversant pratiquement tout le territoire la vallée de la Sèvre et ses affluents, tels que le Pamproux, le Chambon, le Magnerolles, la Ligueure, ou encore le ruisseau d'Enfer, attire nombre de randonneurs. En plus des circuits de promenade au bord de l'eau, on pourrait améliorer, voire créer, des zones de pêche grâce à des aménagements adéquats et mettre en place des parcours ludiques de canoë-kayak, de barques...

Il faut aussi mettre en valeur les sites reconnus d'intérêt biologique, faunistique ou floristique, comme les sites Natura 2000 (Magnerolles, Chaumes d'Avon), et les ZNIEFF.

Il est nécessaire de travailler avec les propriétaires privés pour les intéresser à la démarche et leur apporter, s'il le faut une aide technique, pour des visites plus larges, (exemple le château de Cherveux ouvert seulement quelques heures le WE.) avec le soutien de guides pour des visites commentées et une communication de valeur. Ne pourrait-on pas créer une ou des journées intercommunales du patrimoine qui permettraient de faire la promotion des sites choisis et des villages, en visant si possible des retombées économiques. En s'appuyant sur les associations culturelles et historiques, sur des bénévoles, on pourrait organiser des conférences autour du patrimoine local.

La mise en valeur de la Communauté de communes doit aussi se faire grâce aux animations culturelles, connues trop localement souvent, mais ouvrant des possibilités d'attirer des populations autres que locales : Contes en chemins, Faite de lumières, RIFE, foire au vin chaud à Augé, les 12 Travaux d'Hercules à Cherveux, la fête des vendanges à Pamproux...

Le Haut Val de Sèvre possède ou peut bénéficier de la proximité de sites méritant les uns et les autres une attention particulière. En faisant le tour du territoire on peut dresser une liste non exhaustive de lieux variés pouvant attirer promeneurs et touristes.

Sur le territoire d'**Exireuil**, le site du Puits d'Enfer est depuis longtemps un lieu de promenade et d'escalade : avec Terra Natura il offre une nouvelle approche ludique et numérique. La commune peut bénéficier du barrage de la Touche Poupard et au cours de randonnées on peut voir plusieurs demeures remarquables, comme le château d'Avançon, celui d'Aubigny, le Petit Logis, le Pin, le Vaire. L'église du centre bourg est assez récente (XIXème) mais à côté de la mairie il y a un oratoire datant d'avant la Révolution. Le petit patrimoine bâti est présent avec des lavoirs anciens, comme Fontournable, le Plan des Naidés ou celui du bourg. Activités sportives (voile) ou gustatives (fromages de chèvre) peuvent vous séduire.

Si l'on préfère la ville, **Saint Maixent** propose un mixte militaire, religieux, civil attrayant. Dans l'ancienne caserne Marchand, le musée militaire ne manque pas d'intérêt. De la place du Marché, les halles, en restructuration, aux hôtels particuliers à voir pour leur architecture _ Balisy, Chauray, Pied Foulard_ une balade dans la ville peut être passionnante. Par des escaliers pittoresques on peut rejoindre les bords de Sèvre et flâner le long du quai des Tanneries, marques du passé industriel de la ville. Des bâtiments religieux _ St Léger, l'abbatiale, l'abbaye avec la salle capitulaire et le cloître, aux bâtiments d'origine militaire, qui racontent le passé de cette ville de garnison, on peut s'intéresser à la place du Centenaire, à la Porte Châlon, aux vestiges de remparts, à la médiathèque, ancienne piscine militaire d'une remarquable architecture des années 1920/30 et des premiers emplois du béton. Pour continuer dans le registre historique, une balade peut raconter la période de la Résistance par des plaques commémoratives.

Saivres : en arrivant dans le bourg on ne peut pas négliger l'église Saint Pierre, pour partie du XIIIème siècle. Elle a été restaurée à plusieurs reprises après les aléas de l'Histoire, guerres de religions, révolution française. Elle abrite un remarquable gisant, d'Isabeau de Verrières de la fin du XIIIème, début XIVème. Les lavoirs, les cimetières protestants, les demeures de Russay, de Beauregard et de l'Herbaudière, de différentes époques, peuvent faire l'objet de promenades fort sympathiques d'autant plus lorsque l'on emprunte la vallée du Chambon, qui mérite mieux que certaines cultures laissent voir, avec son versant de la rive droite autrefois occupé par des terrasses. L'arboretum de la Coutancière est une autre destination à mettre en valeur, à pieds, mais aussi à cheval ou en calèche : plusieurs centres équestres existant sur la commune. On ne peut pas oublier le côté historique, histoire du XXème siècle, histoire de la Résistance, avec Edmond Proust (Perré) et Louis Eugène Faucher, général né à Saivres.

Nanteuil : Cette commune en périphérie de Saint Maixent offre de belles balades par les gués de bords de Sèvre comme à Pallu et son magnifique pont muletier. La préhistoire n'est pas absente avec le dolmen de la Croissanterie. Pour le côté muséographique, un passionné a ouvert grâce à sa collection de radio un musée dédié à la TSF. Le site du Magnerolles, classé Natura 2000 est incontournable .

Sur le territoire de **Saint Martin** il existe de nombreux moulins et le lieu dit « Tempête » attire les amateurs d'eau et de bateaux.

Augé mérite une mention particulière : Ce charmant bourg, fleuri à la provençale, que l'on peut parcourir par de belles venelles, entoure une remarquable église fortifiée du XIIème siècle, Saint Grégoire, Sur le territoire de la commune on trouve aussi de petits châteaux comme l'Oumelière, proche de la ferme « Morille » pour la pause gourmande.

Avon est la commune la moins peuplée, mais elle possède un site Natura 2000 très intéressant pour les amateurs de nature et de biodiversité, « les Chaumes d'Avon ».

Le bourg de **Soudan**, connu des apiculteurs, regorge de petits éléments d'architecture civile comme un lavoir, et un four à pain. L'église d'inspiration romane mérite le détour, dans une région plutôt protestante.

Cherveux se distingue par un magnifique château de style écossais en plein cœur d'un bourg charmant avec ses ruelles. Sur le territoire communal on trouve de nombreux cimetières protestants et de nombreuses petites demeures comme le château de la Carte. Le plan d'eau, tout proche permet la baignade et les sensations du wakeboard.

François, à la confluence de la Sèvre et du Chambon est la commune la plus proche de Niort : château de Vaudeleine, (Vaudeleine) pigeonnier et vieux pont de Vilaine.

Sainte Éanne a un patrimoine intéressant : outre ses nombreux lavoirs (la Roche Pichier par exemple) une ancienne église, au hameau des Chateliers conserve des éléments architecturaux fort riches (fresques sur l'autel...). Près, du Pamproux on trouve un temple et un château (la Villedieu de Comblé) qui peuvent le but de sympathiques promenades.

A **Salles**, limitrophe de Sainte Éanne, l'ensemble des sites se situe dans le bourg : une église, un château et un temple. Au Petit Courault, près du Pamproux, dans un cadre bucolique, vous pourrez vous restaurer.

La commune de **La Crèche**, très étendue, offre de belles balades le long de la Sèvre où l'on rencontre de nombreux moulins, du Pont de Vau à Ruffigny. La balade peut se poursuivre jusqu'aux îles de Candé. En visitant le quartier de la Villedieu vous verrez la très ancienne aumônerie, proche des halles et de l'église. Les villages de la commune offrent des parcours à faire à pieds, Chavagné, Bougoin, Boisragon, et Saint Carlais, Breloux (église, temple et le musée consacré à la chasse dans le château de la Voûte).

Bougon est bien connu par se tumulus et son musée. Mais la préhistoire ne se limite pas à ce site, on trouve d'autres dolmens comme celui de la Pierre Levée.

Azay le Brûlé, comme sa voisine La Crèche, a de nombreux villages, 12, mais aussi plusieurs cours d'eau traversent son territoire promettant de belles randonnées, comme au pont romain de Valette sur le Chambon. Dans le bourg, l'église (lieu de concerts) et le prieuré Saint Barthélemy valent le détour.

Le centre de **Pamproux** est magnifique avec les halles du XVIIIème et l'église. De nombreux lavoirs sont à découvrir le long de la rivière. Le géocaching vous fera visiter des coins agréables comme la côte Belet. Des animations régulières attirent du monde et donnent vie à ce bourg, Festival des vendanges entre autres.

Sainte Néomaye est un petit bourg, de plus en plus animé où il fait bon se promener, de l'église jusqu'aux Fontenelles, perchées sur un promontoire rocheux dominant la rivière.

A **Romans** on est proche de la commune précédente et on peut se promener du bourg jusqu'à Airti.

Souvigné est un village au passé protestant marqué. Le musée de la coiffe et de la vie rurale est installé dans l'ancien temple. En partant de ce temple, une très belle balade permet de sillonner la commune. On peut y voir le château de Régné, classé à l'inventaire des monuments historiques.

Le touriste est aussi attiré par l'aspect culturel d'une région. Plusieurs animations culturelles d'envergure font venir des spectateurs autres que ceux du pays. Contes en chemins, Faites des lumières, la foire au vin chaud d'Augé

Conclusion.

Cet inventaire non exhaustif et sans classement particulier nous montre le potentiel fort riche du Haut Val de Sèvre, un territoire que l'on présente parfois comme sans grand intérêt touristique. Avec des efforts de mise en valeur, il deviendrait vite attractif, non seulement pour les touristes mais aussi pour les jeunes actifs qui souhaiteraient s'installer dans cette communauté de communes, jeunes actifs à la recherche de travail mais désirant une variété de paysages, d'architectures, d'Histoire et de culture en général.

Sources : divers sites communaux et site de l'office de tourisme du Haut Val de Sèvre

- En complément pour les communes traversées par la Sèvre, on peut consulter l'ouvrage de J.P. Andrault : « La Sèvre et ses marais, portrait de fleuve » (2015)